



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 15 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 septembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : M. Daniel BOUCHET

Date d'affichage : 17 SEP. 2020

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Président indique qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre unique afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres.

Cette commission doit être créée par délibération du Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Monsieur le Président informe que le Code général des impôts fixe les règles générales de composition et de fonctionnement la CLECT. Aussi, le Conseil communautaire dispose d'une certaine marge de manœuvre pour décider des modalités de composition et de désignation des membres de cette commission. Les conseils municipaux des communes membres peuvent dès lors désigner leurs représentants au sein de la CLECT.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à la mise en place de ladite CLECT.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **FIXE** la composition de ladite CLECT à 16 membres répartis comme suit :

Nom de la commune	Population totale (légale au 1/1/20)	Nombre de représentants
Allonzier-la-Caille	2099	2
Andilly	919	1
Cercier	689	1
Cernex	1026	1
Copponex	1176	1
Cruseilles	4722	3
Cuvat	1439	1
Menthonnex-en-Bornes	1095	1
Saint-Blaise	362	1
Le Sappey	419	1
Villy-le-Bouveret	614	1
Villy-le-Pelloux	953	1
Vovray-en-Bornes	534	1
Total	16047	16

Envoyé en préfecture le 16/09/2020
Reçu en préfecture le 16/09/2020
Affiché le 17 SEP. 2020
ID : 074-247400112-20200915-D_2020_90-DE

2020-90 ADMINISTRATION GENERALE/ CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
(CLECT)

Les communes disposant d'un seul représentant peuvent désigner un suppléant.

- **DECIDE** que le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND



Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

ID : 074-217400068-20201020-D_2020_72-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLONZIER LA CAILLE (Haute-Savoie)**

Le vingt octobre 2020 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'ALLONZIER LA CAILLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Nombre	
- de Conseillers en exercice	19
- de présents	15
- de votants	17
- de voix pour	17
- de voix contre	0
- bulletins blancs	0

Présents : CARON Thierry, CHAPPUIS Nathalie, CONTAT Brigitte, DE REYDET Rébecca, DOLIGER Muriel, HORCKMANS Cécilia, HUMBERT Denis, MARESCOT Jean-Louis, , MEGARD Claire, MESNIL Corinne MOULON Sébastien, NANCHE Brigitte, PECCOUD Patrice, RENAUD Olivier, SGRAZZUTTI Catherine.

Absents excusés avec pouvoir :

CHAVEROT Luc pouvoir à D. HUMBERT
MASSARD Thomas pouvoir à B. CONTAT

Absents excusés sans pouvoir : CAUQUOZ Jean-Pierre
DEPRES Sophie

a été nommée secrétaire : Catherine SGRAZZUTTI

**Date de convocation
13 octobre 2020**

Objet : 2020/72 Nomination de deux membres représentant la commune d'Allonzier la Caille à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET)

Vu la délibération du 16 septembre 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles relative à la création et à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET)

M Le Maire explique qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été créée par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Cette commission a pour but d'évaluer les transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres.

La CLET doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres et la commune d'Allonzier la Caille doit élire deux représentants à cette commission.

M Le Maire précise que le conseil municipal doit procéder à l'élection de ses membres en son sein au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

LISTE 1 Rébecca DE REYDET et Denis HUMBERT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Ont été élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour :**
- **Rébecca DE REYDET et Denis HUMBERT**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Brigitte NANCHE**

Acte certifié exécutoire le : 22. 10. 2020
Télétransmis en préfecture le : 22. 10. 2020
Affiché, notifié ou publié le : 22. 10. 2020



COMMUNE DE SAINT-BLAISE

27

HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020/11/02

Le 16 novembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Blaise dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine MEGEVAND, Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice	11
- présents ou représentés	09
- absents ou excusés	02

Vote : Contre 00 Pour 09

Présents ou représentés : Christine MEGEVAND, Gérard THOMASSON, Jean Paul LE MANACH, Laurent REY, Nicolas BERTHOUD, Antoine GLADIEUX, Morgan HAUET, Annick PRUNIER, Roger THOMET, Aurore GANDY, Nicolas VESIN

Absents ou excusés : Nicolas BERTHOUD, Morgan HAUET

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSISON LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Madame le Maire indique qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) doit être créée au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre unique afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres.

Cette commission a été créée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en date du 15 septembre 2020.

Elle doit être composée de membres des conseil municipaux des communes membres.

Pour la commune de Saint-Blaise, il convient donc de procéder à l'élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Madame le Maire demande aux candidats de se faire connaître :

Membre titulaire : Christine MEGEVAND

Membre suppléant : Laurent REY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

➤ **ELIT :**

- Mme Christine MEGEVAND en tant que membre titulaire
- M. Laurent REY en tant que membre suppléant

Christine MEGEVAND
Le maire



Pour extrait conforme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	<u>L'an deux mille vingt</u> <u>Le 17 novembre à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : 13 novembre 2020 <u>Secrétaire de séance</u> : Gaël MENETRIER
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Pascal GROSFORT, Delphine BACHELLERIE <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Jérôme WAHL, Arnaud POLLET	

Délibération n° D20-37

Objet : Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) doit être créée au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre unique afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres. Cette commission a été créée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en date du 15 septembre 2020. Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres.

Pour la commune de Cernex, il convient donc de procéder à l'élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître. Se portent candidats :

- Membre titulaire : Vincent TISSOT
- Membre suppléant : Virginie JACOTTET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

- ✓ **ELIT** : Vincent TISSOT en tant que membre titulaire,
Virginie JACOTTET en tant que membre suppléant.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT


pour le Maire empêché
l'Adjointe

Certifiée exécutoire le 18/11/2020
Transmise en Sous-Préfecture le 18/11/2020
Affichée le 18/11/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020 / 08 / 51

Le dix-neuf octobre deux mille vingt, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
 - Présents ou représentés : 15
 - Votants : 15
- Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 06 octobre 2020

Présents : MM. Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Adrien BRUN, Alexiane DANIEL, Pauline DURIEUX, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Lydie LEMERLE, Vincent VIDONNE

Procurations : Valérie DASI LASSOUT à Vincent HUMBERT
Christine TERRIER à Gérard LACROIX

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Élection du représentant et de son suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre unique afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion des transferts de compétences avec les communes membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux : la commune d'ANDILLY, selon la répartition fixée par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC), dispose d'un représentant et peut désigner un suppléant.

Selon délibération de la CCPC du 15 septembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ELIT** Madame Cécile HAGE HASSAN au scrutin uninominal majoritaire à un tour comme représentant de la commune d'ANDILLY à la CLECT ;
- **DESIGNE** Monsieur Pierre CUSIN en tant que suppléant ;
- **DONNE** pouvoir au maire de réaliser les démarches en ce sens.

Certifié exécutoire
Par dépôt en Sous-Préfecture

Le :



LE MAIRE,

Vincent HUMBERT



Acte certifié exécutoire le :

- 6 OCT. 2020

Compte tenu de sa télétransmission

en sous-préfecture le :

- 6 OCT. 2020

Et de son affichage le

- 6 OCT. 2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/08/03

Le 5 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de COPPONEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MARTINEZ Julian

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents ou représentés : 15
- votants : 15
- pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2020

PRESENTS OU REPRESENTES :

MARTINEZ Julian	THOMASSON Philippe
NIER Geneviève	SIBILLE Jacques
FAURE Clarisse	JACQUEMOUD Alain
SCISCIOLI Frédéric	DECHANDON Sandra
JUAN Flora	THOMASSON Christelle
LUGAZ Sylvie	PAGET Valentin
RICHER François	GONDRET Michel
GREMION Aurore	

ABSENT EXCUSE : M. RICHER François a donné procuration à Mme GREMION Aurore

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) doit être créée au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre unique afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres.

Cette commission a été créée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en date du 15 septembre 2020.

Elle doit être composée de membres des conseil municipaux des communes membres.

Pour la commune de Copponex, il convient donc de procéder à l'élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître :

Membre titulaire :

- M. SCISCIOLI Frédéric

Membre suppléant :

- M. JACQUEMOUD Alain

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

➤ **ELIT :**

- M. SCISCIOLI Frédéric en tant que membre titulaire

- M. JACQUEMOUD Alain en tant que membre suppléant

Pour copie conforme,

Le Maire,

Julian MARTINEZ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE CHAMPELAIN" at the top and "Haute-Savoie" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

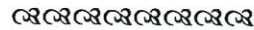
ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CANTON DE LA ROCHE SUR FORON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEL n°- 2020/74

MAIRIE DE CRUSEILLES



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le six du mois d'octobre, le conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, maire de cette commune.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 30 septembre 2020

Présents ou représentés :

Sylvie MERMILLOD, Cédric DECHOSAL, Valérie PERAY, Claude ANTONIELLO, Stéphanie SALLAZ-HINDLE, Robert AMAUDRY, Anne BARRAUD, Patrice CLAVILIER, Rémy PERROT, Jean PALLUD, Chrystel BUFFARD, Nathalie BRUGUIERE, Neïla ROBBAZ (procuration), Catherine MILLERIOUX, Sonia EICHLER, Alex CHASSAING, Charline BUFFARD, Nathan JACQUET, Daniel BOUCHET, Yann BEDONI (procuration), Sylvie RAHON-BISCHLER, Robert PAPES, Alexandra MEYER, Bernard DESBIOLLES, Estelle RATEL.

Absents : Gaël HACKIERE, Sylvie GRAGLIA.

Mme Sylvie RAHON-BISCHLER a été désignée secrétaire de séance.



Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	23
Représentés :	02
Absents :	02
VOTE : Votants :	25
Pour :	25
Contre :	///

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DE CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame le maire expose qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre unique, afin d'évaluer les éventuels transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Le code général des impôts fixe les règles générales de composition et de fonctionnement de la CLECT mais le conseil communautaire dispose d'une certaine marge de manœuvre pour décider des modalités de composition et de désignation des membres de cette commission.

Par délibération 2020-90 du 15 septembre 2020, le conseil communautaire du Pays de CRSUEILLES a procédé à la création de la CLECT et en a déterminé la composition comme suit :

Nom de la commune	Population totale (légale au 1/1/20)	Nombre de représentants
Allonzier-la-Caille	2099	2
Andilly	919	1
Cercier	689	1
Cernex	1026	1
Copponex	1176	1
Cruseilles	4722	3
Cuvat	1439	1
Menthonnex-en-Bornes	1095	1
Saint-Blaise	362	1
Le Sappey	419	1
Villy-le -Bouveret	614	1
Villy-le -Pe lloux	953	1
Vovray-en-Bornes	534	1
Total	16047	16

Les conseils municipaux des communes membres doivent dès lors élire leurs représentants au sein de la CLECT, au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Sont proposés les membres suivants :

- Sylvie MERMILLOD
- Cédric DECHOSAL
- Claude ANTONIELLO

Il est demandé si d'autres membres du conseil municipal veulent se présenter.

Aucun autre membre du conseil municipal ne souhaite se présenter.

Madame le Maire propose que le vote ait lieu à main levée.

Madame le maire invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection de ses 3 représentants.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir voté**

- **DESIGNE** les membres suivants comme représentants au sein de la CLECT :
- Sylvie MERMILLOD
 - Cédric DECHOSAL
 - Claude ANONIELLO

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 12 OCT. 2020

Affichée le : 12 OCT. 2020

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le 12/10/2020



ID : 074-217400969-20201006-DEL2020_74-DE

COMMUNE DE CUVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 202010/01

Le 05 octobre 2020 à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de CUVAT, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présent(s) : 14
Représenté(s) : 01



Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2020

Présents ou représentés : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Maxime MICHEL, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Jacques COESNON, Didier TERRIER, Roland DUQUEUX, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Claire DEPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT, Christelle COUFFI (*procuration*).

Absents : ---

OBJET : Désignation du représentant de la Commune et de son suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que, par délibération n° 2020-90 en date du 15 septembre 2020, la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Elle a également fixé la composition de cette dernière à 16 membres, faisant partie des Conseils Municipaux des Communes membres, étant précisé que chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. Les Communes disposant d'un seul représentant peuvent désigner un suppléant.

La répartition est la suivante :

Nom de la Commune	Population totale (légale au 01/01/2020)	Nombre de représentants
Allonzier-la-Caille	2.099	2
Andilly	919	1
Cercier	689	1
Cernex	1.026	1
Copponex	1.176	1
Cruseilles	4.722	3
Cuvat	1.439	1
Menthonnex-en-Bornes	1.095	1
Saint-Blaise	362	1
Le Sappey	419	1
Villy-le-Bouveret	614	1
Villy-le-Pelloux	953	1
Vovray-en-Bornes	534	1
Total	16.047	16

La Commune de CUVAT dispose donc d'un représentant et d'un suppléant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

↳ **désigne** Monsieur Philippe **CLERJON**, comme représentant de la Commune de CUVAT à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

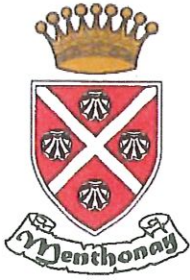
Sa suppléante sera Madame Julie **MONTCOUQUIOL**.

Le Maire
Julie MONTCOUQUIOL



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le :





MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020-06-005

Le douze octobre deux mil vingt

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 14

Nombre de Conseillers Municipaux excusés : 1

Date de convocation : 2 octobre 2020

Date d'affichage : 13 octobre 2020

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, Bernard SAILLANT, LEOTY Christian, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA

Excusée : Mme Céline JEANNINGROS

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu la délibération 2020-90 du 15 septembre 2020 concernant la création et la composition de la CLECT, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a fixé la répartition des 16 membres. La commune de Menthonnes-en-Bornes doit désigner 1 membre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

* **DESIGNE** Guy DEMOLIS représentant de la commune auprès de la CLECT.

* **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération..

Ainsi fait et délibéré à Menthonnes-en-Bornes, le douze octobre deux mil vingt.

LE MAIRE,
Guy DEMOLIS

Certifié exécutoire le 13/10/2020
Compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le : 13/10/2020
Et de son affichage le : 13/10/2020





**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2020**

N° folio :
Paraphe :

mb

Délibération N°:
D2020_47

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :
15/10/2020

Date d'affichage :

Date de
télétransmission en
Préfecture

Le vingt et un octobre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des sociétés, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Mandy BERTHET, Marco VAN INTHOUDT, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane PAN.

Secrétaire de Séance : Anne-Sophie NOLLEAU

Procuration : Benoît FALCONNET à Jean-Marc BOUCHET, Thomas AILLOUD à Cédric GAVARD, Marie-Jo BRO à Jean-Marie TERRASSON.

Absents excusés : Guillaume CHICOTOT, Aurélie CHRISTIN-BENOIT.

6. Désignation du représentant titulaire et de son suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre unique afin d'évaluer les transferts de charges à l'occasion de transferts de compétences avec les communes membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Monsieur le Maire informe que le Code général des impôts fixe les règles générales de composition et de fonctionnement la CLECT mais le Conseil communautaire dispose d'une certaine marge de manœuvre pour décider des modalités de composition et de désignation des membres de cette commission.

Par délibération n° 2020-90 du 15 septembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a procédé à la création de la CLECT en en a déterminé la composition comme suit :

Nom de la commune	Population totale (légale au 1/1/20)	Nombre de représentants
Allonzier-la-Caille	2099	2
Andilly	919	1
Cercier	689	1
Cernex	1026	1
Copponex	1176	1
Cruseilles	4722	3
Cuvat	1439	1
Menthonnex-en-Bornes	1095	1
Saint-Blaise	362	1
Le Sappey	419	1
Villy-le-Bouveret	614	1
Villy-le-Pelloux	953	1
Vovray-en-Bornes	534	1
Total	16047	16

Envoyé en préfecture le 26/10/2020

Reçu en préfecture le 26/10/2020

Affiché le 26/10/2020

ID : 074-217403062-20201021-D2020_47-DE

Les conseils municipaux des communes membres doivent dès lors élire leurs représentants au sein de la CLECT, au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Est proposé le membre titulaire suivant : **Patrick BAU**

Est proposé le membre suppléant suivant : **Jean-Marc BOUCHET**

Il est demandé si d'autres membres du conseil municipal veulent se présenter.

Aucun autre membre du conseil municipal ne souhaite se présenter.

Monsieur le Maire propose que le vote ait lieu à main levée.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection de son représentant.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **DÉSIGNE** le membre titulaire suivant comme représentant au sein de la CLECT : **Patrick BAU**
- **DÉSIGNE** le membre suppléant suivant comme représentant au sein de la CLECT : **Jean-Marc BOUCHET**



Certifié exécutoire

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt-trois septembre deux mil vingt, à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-PELLOUX, dûment convoqué le 15 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Charlotte BOETTNER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 2

Nombre de Conseillers représentés : 2

Présents : BOETTNER Charlotte - PEREZ Elisabeth - MEUNIER Pierre - FURGET Isabelle - VILLARET Odile - ANDRIEU Julie - BAILLON Joseph - BARBIER Vincent - GRANICZNY Cathy - GUETTE Pascal - KADDOUR Vincent - NANCHE Chantal - VERNEY Jean-Paul.

Absents ayant donné pouvoir : SAINT Pascal (pouvoir à Boettner Charlotte) - SUBLET Patrice (pouvoir à Nanche Chantal)

Madame PEREZ Elisabeth est élue secrétaire de séance.

2020 - 40	CCPC - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
-----------	---

Par délibération n°2020-90 du 15/09/20, la CCPC a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées et fixée à 16 le nombre de membres la composant.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Selon la répartition votée en conseil communautaire, le conseil municipal de Villy-le-Pelloux doit élire en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, 1 représentant au sein de la CLECT. A noter que les communes ne disposant que d'un représentant peuvent désigner un suppléant

Il est procédé à l'élection du représentant et du suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE SAINT Pascal en tant que représentant de la commune au sein de la CLECT et BOETTNER Charlotte en tant que suppléante

Ainsi fait et délibéré à VILLY-LE-PELLOUX,

Le Maire,

Charlotte Boettner,



MAIRIE DE LE SAPPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DLB442020

Le 07 octobre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 02 octobre 2020 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

Pour : 10

Contre : 0 Abstention : 00

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Laurence LEUILLIER.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu la délibération 2020-90 du 15 septembre 2020 concernant la création et la composition de la CLECT,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a fixé la répartition des 16 membres. La commune du Sappey doit désigner un membre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

✓ DESIGNNE Monsieur Pierre GAL représentant de la commune auprès de la CLECT.

Pour copie conforme,
Le 07 octobre 2020

Le Maire
Pierre GAL

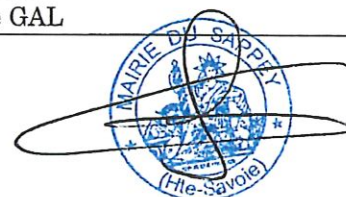


Acte certifié exécutoire le : 08 octobre 2020

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 08 octobre 2020

Et de son affichage le : 08 octobre 2020

Le Maire
Pierre GAL





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° folio : **35/2020**
Paraphe :

DELIBERATION N°2020/07/01

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15
Pour : 15 Contre :
Abstention :

Le cinq octobre deux mille vingt,
Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-en-BORNES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Xavier BRAND, Maire,

Date de la convocation : 25 septembre 2020

Acte certifié exécutoire le :

0 8 OCT. 2020

Compte tenu de sa
télétransmission en sous-
préfecture le :

0 6 OCT. 2020

Et de son affichage le :

0 8 OCT. 2020

Le Maire,
Xavier BRAND

PRESENTS : MM. BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, REMILLON Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, HERLEDDER Thomas, FIGUEIREDO Céline, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, DARD Annelise, VIRET Sidonie, LAVERRIERE Jérémy, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe.
Formant la majorité des membres en exercice.

SECRETARE : WOLF Denis

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu la délibération 2020-90 du 15 septembre 2020 concernant la création et la composition de la CLECT,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a fixé la répartition des 16 membres. La commune de Vovray-en-Bornes doit désigner un membre.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Stéphane DEBORNES représentant de la commune auprès de la CLECT.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

POUR EXTRAIT COPIE CONFORME

Le Maire

Xavier BRAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Vovray-en-Bornes dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date où la délibération est rendue exécutoire ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

